

Nombre de conseillers en exercice :	22
Présents :	16
Votants :	19

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique dans le respect des consignes sanitaires mises en œuvre par le Gouvernement liées à l'actuelle situation épidémiologique et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et de la délibération n°03-2020-05-27D du Conseil Municipal quant au changement du lieu des séances pendant la crise épidémiologique.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 18 août 2021.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Gousset Jocelyne – Pierrat Véronique – Orange Damien – Supéra Christelle – Habert Pascal – Surmont Sébastien – Gallet Christine – Bollée Yves – Gangnery Patricia – Chartier Christophe – Roustel Roselyne – Laurent Patrice.

Etaient absents et excusés :

Madame Yvard Véronique ;

Monsieur Bourgeton Patrick ;

Monsieur Brison Gilles ;

Monsieur Ravenel Laurent ayant donné procuration à Monsieur Habert Pascal;

Madame Cheutin Marie ayant donné procuration à Monsieur Etcheberry Pierre;

Madame Berger Maryline ayant donné procuration à Monsieur Bellenfant Fabien.

Monsieur Yves Bollée a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Mme Marcelle TROTTÉ, Conseillère municipale déléguée, décédée le 7 juillet 2021 et de Monsieur Bernard BÉQUIN, décédé le 20 juillet 2021, Conseiller municipal de la commune de Ballon de 1995 à 2001.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°01-2021-09-02D : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL **SUITE AU DÉCÈS DE MADAME MARCELLE TROTTÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant installation du Conseil municipal,

VU le tableau du Conseil Municipal, Madame Isabelle Grosbois est la candidate suivant de la liste « Agir ensemble pour Ballon – Saint Mars »,

CONSIDÉRANT, par conséquent, que Madame Isabelle Grosbois est la candidate suivant de la liste « Agir ensemble pour Ballon – Saint Mars », ce qui l'amène à remplacer Madame Marcelle Trotté au sein du conseil municipal,

CONSIDÉRANT l'accord de Madame Isabelle Grosbois à siéger au sein du Conseil municipal,

- Le Conseil Municipal prend acte :
- de l'installation de Madame Isabelle Grosbois en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Madame Marcelle Trotté,
 - de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après l'installation de Madame Isabelle Grosbois, 20 voix délibératives

N°02-2021-09-02D : COMMISSION « ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE – VIE ASSOCIATIVE – CADRE DE VIE ET CITOYENNETÉ »

Après en avoir délibéré par vote à main levée, avec 20 voix « pour » :
- Mesdames Christine Gallet et Isabelle Grosbois sont désignées pour siéger au sein de la commission « Action sociale et solidaire – vie associative – cadre de vie et citoyenneté ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°03-2021-09-02D : COMMISSION « SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE »

Après en avoir délibéré par vote à main levée, avec 20 voix « pour » :
- Madame Maryline Berger est désignée pour siéger au sein de la commission « scolaire et périscolaire ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2021-09-02D : COMMISSION « URBANISME – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS – BÂTIMENTS COMMUNAUX ET ESPACE RURAL »

Après en avoir délibéré par vote à main levée, avec 20 voix « pour » :
- Madame Roselyne Roustel est désignée pour siéger au sein de la commission « Urbanisme – Aménagement des espaces publics – Bâtiments communaux et espace rural ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°05-2021-09-02D : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE COEUR DE SARTHE – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré par vote à main levée, avec 20 voix « pour » :
- Mesdames Roselyne Roustel et Véronique Pierrat sont désignées pour siéger en qualité de déléguées au sein de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe au groupe de travail « Sport et vie associative ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°06-2021-09-02D : CONSEIL D'ADMINISTRATION – OFFICE DU TOURISME MAINE CŒUR DE SARTHE

Après en avoir délibéré par vote à main levée, avec 20 voix « pour » :
- Madame Jocelyne Gousset est désignée pour siéger en qualité de membre au sein du Conseil d'Administration de l'Office du tourisme Maine Cœur de Sarthe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Avec l'arrivée de Véronique Yvard à 18 heures 52, 21 voix délibératives

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

Suite au décès de Marcelle Trotté, des remaniements de délégation de fonction sont effectués ou à compléter, à savoir :

Madame Christine Gallet dans le cadre d'une délégation de conseillère municipale aura en charge les domaines suivants :

- espaces de loisirs (aires de jeux petite enfance, terrains de boules...),
- embellissement des espaces publics (fleurissement, plantations, décoration de Noël, mobilier urbain...),
- gestion, aménagement et entretien des espaces cinéraires.

Madame Christelle Supéra dans le cadre d'une délégation de conseillère municipale aura en charge les domaines suivants :

- animations de la vie citoyenne : accueil des nouveaux habitants, réunions de quartier, journée citoyenne, remise des cartes électorales, dispositif « Argent de poche ».

Madame Marie Cheutin dans le cadre d'une délégation d'Adjointe au Maire – commission « Action sociale et solidaire – vie associative – cadre de vie et citoyenneté » :

- politique du logement social en lien avec les bailleurs sociaux ;
- politique sociale en lien avec la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, la Maison des Projets et les associations et/ou établissements à vocation sociale du territoire communautaire ;
- service du portage de repas à domicile ;
- animations et événements intergénérationnels ;
- soutien à la vie associative (mise à disposition de locaux, subventions, événementiels...) ;
- établissement du calendrier et coordination des manifestations communales.

Monsieur Pierre Etcheberry dans le cadre d'une délégation d'Adjoint au Maire – commission « scolaire et périscolaire » :

- gestion de l'école publique Élisabeth et Robert Badinter ;
- entretien et extension des locaux scolaires ;
- transports scolaires ;
- gestion des activités périscolaires (accueil périscolaire, temps d'activités périscolaires...) ;
- relations avec l'association des parents d'élèves et les services de l'Éducation Nationale ;
- relations avec l'école privée Notre Dame du Sacré Cœur, le collège René Cassin et autres établissements scolaires ;
- partenariat avec les communes de Lucé-sous-Ballon et Congé-sur-Orne ;
- restauration scolaire : en lien avec les personnels, confection des repas, tarification, relations avec les fournisseurs, parents d'élèves, équipe enseignante, respect des règles sanitaires, chartes de qualité, animations...

POINT SUR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation et des mesures prises dans ce contexte de crise sanitaire.

- Centre de vaccination de Montbizot : au vu des rendez-vous pris à ce jour et à venir, une fermeture du centre est envisagée.
- Suite à une proposition d'une dotation gratuite d'autotests par la Préfecture, une commande de 500 autotests a été passée par la commune.
- Selon la nouvelle réglementation, le contrôle du « pass sanitaire » a été mis en application lors des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.
- A partir du 30 septembre 2021, l'obligation du « pass sanitaire » dans certains établissements recevant du public sera étendue aux plus de 12 ans ;
- Le port du masque est toujours recommandé.

N°07-2021-09-02D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 17 juin 2021 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 22 juin 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 7, rue Paul Ilias cadastré section AB n°216 ;
- ▶ le 7 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 14, rue u Général Leclerc cadastré section AC n°256 ;
- ▶ le 7 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 12, rue François Nicolas cadastré section 301 AB n° 134, 137 et 138 ;
- ▶ le 7 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 7, rue Georges Charpak cadastré section ZC n°206 ;
- ▶ le 19 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 12, route de Montfort cadastré section ZC n°137 ;
- ▶ le 19 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 25, rue de la Bête cadastré section 301 C n°851 ;
- ▶ le 20 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, parcelle de terrain avec bâti située 10, rue de Moulins cadastré section 301 C n°265 ;
- ▶ le 20 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, parcelle de terrain avec bâti située rue d'Orne cadastré section A n°360 ;
- ▶ le 23 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 16, rue du Général Leclerc cadastré section AC n°650 ;
- ▶ le 23 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 13, rue de la fuie cadastré section AB n°353 et 355 ;
- ▶ le 27 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 17, rue Principale cadastré section 301 AB n°152 ;
- ▶ le 28 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 4, rue de Billinghamy cadastré section AC n°704 ;
- ▶ le 28 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 13, rue de l'Ouest cadastré section AC n°477 et 733 ;
- ▶ le 28 juillet 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 17, rue Georges Charpak cadastré section ZC n°201.

2) DEVIS SIGNÉS

<i>Date</i>	<i>Objet de la décision</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Montant H.T.</i>
18/06/2021	Formation SST (2 agents)	TECC	250,00 €
19/06/2021	Travaux sur voirie communale et curage de fossés	HURAUULT Stéphane	6 838,60 €
23/06/2021	Remplacement d'un ensemble éclairage public – rue Simone Veil	ERS MAINE	1 368,00 €
24/06/2021	Travaux provisoires sur réseau d'assainissement – rue Carnot	VEOLIA EAU	4 089,22 €
25/06/2021	Installation borne Wifi – restaurant scolaire	CONTY	814,00 €
28/06/2021	Marquage zone bleue – Place de la République + marquage collège et divers	TRACAGE SERVICE	3 854,30 €
29/06/2021	Opération « les paniers artistiques sarthois »	Association « Ouvrir l'horizon »	500,00 €
05/07/2021	Ecole maternelle – aire de jeux	EURL EDEN COM	7 704,00 €
13/07/2021	Ecole maternelle – remplacement de rideaux (2 classes)	LINCONYL	2 280,60 €
15/07/2021	Travaux de voirie – chemin de la Cocherie	BLAVETTE Martial	965,00 €
15/07/2021	Location camion nacelle – opération fibre optique	CCMB	2 102,40 €
23/07/2021	Extension columbarium – cimetière Saint Mars	ETS TOUCHARD	3 206,67 €
05/08/2021	Service administratif : ordinateur portable	ETS CONTY	1 478,00 €
13/08/2021	Débroussaillage des collecteurs	CUMA DE LA GUIERCHE	5 440,00 €
18/08/2021	Remplacement rideaux – salle des fêtes	LINCONYL	2 688,00 €

3) DÉPÔTS DE PLAINTE AUPRÈS DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BALLON – SAINT MARS

- Le 19 juillet 2021 : dégradation de tombes – cimetière de Saint Mars ;
- Le 27 août 2021 : dépôt sauvage d'ordures et de déchets de chantier – chemin rural sur la route départementale n°121.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Autre signalement :

- Calvaire – rue d'Orne (route départementale n°300) : acte de vandalisme découvert à la fin du mois d'août : une statue a été descellée et renversée au pied du calvaire. La statue a été prise en charge par le service technique et est actuellement entreposée à l'atelier.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- Fibre optique : Les travaux d'élagage confiés par la commune à l'entreprise Cordier en collaboration avec le service technique vont débuter la semaine prochaine. Un courrier va être prochainement envoyé aux habitants concernés par un changement d'adresse consécutivement à la desserte en fibre optique ;
- Les travaux de curage, de busage ont débuté avec l'entreprise Hurault suite aux inondations de juin 2018 mais également du mois de juin de cette année ;
- Eglise Saint Médard :
 - o L'installation d'un parafoudre et paratonnerre a été effectuée au début du mois de juillet par l'entreprise Bodet ;
 - o Au cours de cette opération une inspection aérienne a permis de confirmer le mauvais état de la toiture de l'édifice ;
 - o L'entreprise Leliepvre Virginie a été mandatée pour une réparation d'un vitrail
 - o Une rencontre avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Sarthe (SDAP) sera organisée afin de réaliser un diagnostic de l'état général de l'église puis d'étudier l'accompagnement technique et financier des rénovations prioritaires
- Aménagement des cimetières : en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Sarthe (CAUE), des visites de cimetières réaménagés ont été effectuées par Monsieur Maurice Vavasseur, Maire et Madame Marie Cheutin, Adjointe au maire (Laigné-en-Belin, Auvers le Hamon et La Flèche). Monsieur le Maire souhaite qu'une visite de ces sites soit réalisée très rapidement à destination des élus et de l'équipe du service technique afin qu'après validation, des premiers travaux soient réalisés dès cet automne.
- Signalétique : la commande a été passée auprès de la société Traçage Service (montant de 5 209,30 € HT) pour des travaux de traçage mais également de signalétique sur différents secteurs :
 - o parking de la place de la République en zone bleue ;
 - o parking du collège René Cassin ;
 - o mise en place de zébras près du magasin de presse – rue du Général Leclerc ;
 - o carrefour rue de l'Ouest – chemin des Grands Derrières et Place de la République ;
 - o panneaux « attention animaux en divagation » et renouvellement divers...
- Comptage de véhicules – routes de Mézières et de la Planche : un comptage de véhicules a été demandé par la commune sur les voies communales dites de Mézières et de la Planche. Ce dernier a été effectué au cours des mois de mai et juin. Les premières conclusions révèlent sur ces deux routes un trafic peu dense (en moyenne 350 véhicules/jours) mais confirment des excès de vitesse importants.

N°08-2021-09-02D : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – MAINE CŒUR DE SARTHE : FUTURS CONTENEURS À VERRE : CHOIX DU TYPE D'IMPLANTATION, NOMBRE ET EMPLACEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du parc des points d'apports volontaires (PAV), il est proposé par la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, compétente en la matière de choisir entre des conteneurs aériens semi enterrés ou enterrés. La Communauté de communes propose que les PAV aériens soient financés à 100% par cette dernière. Il serait mis en place un fonds de concours pour les conteneurs semi enterrés et enterrés ; à savoir : prise en charge à 50% pour la collectivité : 2700,00 € pour un conteneur semi enterré et 3700,00 € pour un conteneur enterré. Après délibération, le Conseil municipal par vote à main levée avec 19 voix pour et 2 voix contre se prononce en faveur de PAV de type aérien.

La répartition sera la suivante : 9 en aérien (sur dalles béton existantes ou ayant vocation à le devenir)

Les emplacements seront les suivants :

- 1) Dépôt communal – rue de Moulins (3 conteneurs) ;
- 2) Abords salle des fêtes – parking rue de l'Ouest ;
- 3) Lotissement rue verte ;
- 4) Place de l'école ;
- 5) Lotissement -rue d'Orne (à confirmer suite à une réunion de quartier à venir) ;
- 6) Lotissement Haut éclair (à confirmer suite à une réunion de quartier à venir) ;
- 7) Lotissement Moulins 2 (à confirmer suite à une réunion de quartier à venir).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°09-2021-09-02D : SOLLICITATION – AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (COTEAU DES « BUTTES »)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre d'une convention cadre partenariale pour la gestion du site du coteau des « Buttes » avec le Département de la Sarthe, des aides financières sont possibles.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide :**

- ⇒ de solliciter le Conseil départemental au titre du programme des espaces sensibles afin d'obtenir une aide financière au titre de l'année 2021 pour les travaux d'entretien réalisés sur le coteau des « Buttes » ;
- ⇒ d'arrêter les modalités de financement suivantes :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant global HT (€)</i>	<i>Taux de participation (%)</i>	<i>Montant (H.T.)</i>
Maître d'ouvrage	2 264,38 €	40,00 %	0 905,75 €
Conseil Départemental	2 264,38 €	60,00 %	1 358,63 €
TOTAL		100,00 %	2 264,38 €

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.
- atteste de l'inscription des projets au budget primitif 2021 ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

B – PERSONNEL COMMUNAL**N°10-2021-09-02D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : interventions d'entretien des sites scolaires exigées dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 16, 23, et 30 juin 2021, réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (intervention les week-ends du 10 juillet et 7 août 2021) ;
- Madame Cécile Laurent, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (intervention les week-ends du 31 juillet et 21 août ainsi que le mardi 24 août 2021) ;
- Madame Camille Grudet, Adjoint technique, réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (intervention les week-ends des 17 juillet et 14 août 2021) ;
- Madame Bouchra Chhiti, Agent d'entretien employée en qualité d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) : interventions d'entretien des sites scolaires exigées dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 16, 23, et 30 juin 2021 ;
- Madame Pélagie Renard, Adjoint technique : intervention d'entretien des sites scolaires exigée dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 16, 23 et 30 juin 2021 ;
- Madame Brigitte Lambin, Adjoint technique : réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (intervention les week-ends du 24 juillet et 28 août 2021) ;
- Madame Manon Gasche, Adjoint d'animation : interventions supplémentaire liées à l'ouverture exceptionnelle d'un troisième pôle d'accueil périscolaire depuis le 18 juin 2021 ;
- Madame Bérengère Pottier, adjoint administratif : réunion préparatoire aux élections départementales et régionales le jeudi 17 juin 2021, dimanches 20 et 27 juin 2021 : gestion administrative lors des élections départementales et régionales ;
- Madame Lisa Demeslay, Adjoint administratif : participation aux commissions d'urbanisme des 24 juin et 22 juillet 2021 ; réunion préparatoire aux élections départementales et régionales le jeudi 17 juin 2021, dimanches 20 et 27 juin 2021 : gestion administrative lors des élections départementales et régionales ;
- Madame Valérie Galais-Mahé, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : dimanches 20 et 27 juin 2021 : gestion administrative lors des élections départementales et régionales ;
- Monsieur Gwenaël Leduc, Adjoint technique : intervention suite à un poney divagant dans la nuit du 14 juillet 2021 ;
- Monsieur Alexandre Cormier, Adjoint technique : interventions pour une fuite d'eau à la bibliothèque municipale le samedi 24 juillet et suite à des chevaux divagants le 2 août 2021 ;

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 5 heures et 8 heures de dimanche à Madame Chantal Évrard ;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures et 8 heures de dimanche à Madame Cécile Laurent;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 8 heures de dimanche à Madame Camille Grudet;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 3 heures à Madame Bouchra Chhiti ;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures 30 à Madame Pélagie Renard;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 8 heures de dimanche à Madame Brigitte Lambin;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 15 heures à Madame Manon Gasche ;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'1 heure et 7 heures de dimanche à Madame Bérengère Pottier;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures et de 7 heures de dimanche à Madame Lisa Demeslay ;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 10 heures de dimanche à Madame Valérie Mahé-Galais;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures de nuit à Monsieur Gwenaël Leduc;
- ⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures à Monsieur Alexandre Cormier.

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de septembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

Intervention de Mr Pierre ETCHEBERRY, Adjoint au maire :

- Point sur la rentrée scolaire, de ce jour, jeudi 2 septembre 2021 : un très bon déroulement dans l'ensemble

- **Rappel du protocole sanitaire** : même dispositif qu'en juin 2021 avec mise en place de niveaux d'alerte (de 1 à 4) qui sera appliqué en fonction du contexte général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé. Le niveau 2 sera la base applicable à compter de la rentrée et sur le territoire métropolitain :
 - Cours en présentiel en école primaire ;
 - Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains ;
 - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire ;
 - Limitation du brassage par niveau obligatoire ;
 - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire.
- **Présence d'un élu sur chacun des sites** : Maurice Vavasseur : école maternelle, Christelle Supéra et Damien Orange : école de Saint Mars, Pierre Etcheberry : école « jaune ».

- **Equipe enseignante et effectifs :**

- **Mesure de carte scolaire :** La fermeture de la 9^{ème} classe a bien été confirmée.
- **Nouveaux enseignants :** Caroles Challioui (classe de CP- CE1, école jaune), Océana Renoult en remplacement temporaire de Julie Pencolé (classe de CE1-CE2, école jaune), Sarah Gauthier (remplacement de Céline Vavasseur lors de ses journées de décharge le mercredi matin et le jeudi).

Enseignant	Classe	Nb / classe	Nb / niveau		
Céline VAVASSEUR	TPS – PS- MS	26	1	17	8
Aurélie COMBE	MS- GS	23	14		9
Delphine THIBAUD	GS -CP	22	9		13
Carole CHALLIOUI	CP – CE1	23	10		13
Julie PENCOLÉ (Océana RENOULT)	CE1- CE2	22	15		8
Pascale BELIN	CE2- CM1	24	15		8
Vanessa ROLLE	CM1- CM2	23	15		8
Guillaume GODIN	CM2	24			24
TOTAL		187			187

- **Service d'accueil périscolaire :**

Pas de changement de fonctionnement actuellement :

- Capacité d'accueil limitée à 38 enfants ;
- Répartition des enfants dans les différents groupes et les différents lieux d'accueil établie en fonction des contraintes sanitaires qui seront communiquées par les autorités (enfants masqués ou non, brassage autorisé ou non...) ;
- Inscriptions, la procédure reste la même : Les inscriptions au service sont obligatoires pour chaque semaine et ce, dès le 6 septembre. Elles doivent se faire uniquement auprès de l'accueil de la mairie (02 43 27 30 21) durant la semaine précédant la semaine d'accueil et ce avant le vendredi 17 heures 30 au plus tard.

- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :**

Pas de changement de fonctionnement. Horaires conservés.

Arrivée d'une nouvelle animatrice : Marie Jaminion.

- **Restauration scolaire :**
 - Maintien des deux services avec 145 rationnaires inscrits à ce jour.
 - Analyse de l'étude acoustique du réfectoire effectuée par l'entreprise Ouest-Acoustique : des améliorations d'ordre organisationnel peuvent atténuer les nuisances sonores (pédagogie avec les enfants, aménagement du mobilier...). Cependant, des travaux dans le réfectoire sont également nécessaires : un devis dans ce sens a été adressé auprès d'une entreprise spécialisée.

- **Travaux dans les sites et bâtiments scolaires :**
 - **Ecole maternelle :**
 - Bac à sable : sable renouvelé
 - Barrières bois enlevés (croisillons)
 - Empierrement abords classe scan et accès salle de psychomotricité effectué
 - Cloison toilettes réparé
 - Marquage au sol toilettes
 - Signalétique - Barrière école maternelle remplacé
 - Jardinières abords (sécurité) : après la rentrée
 - Structure jeux : installation fin septembre (7 704,00 € HT)
 - Rideaux école maternelle : (devis signé Linconyl : 2 281,00 € HT) : en attente d'installation par l'entreprise
 - **Ecole jaune :**
 - Don d'un jeux « L'escargot » : à poser prochainement
 - Enseigne (devis Alinéa Bis : 2 352,00 € HT) : attente de l'entreprise pour la pose
 - Travaux amélioration énergétique (2^{ème} tranche) : suite à la validation du dossier de consultation auprès des entreprises (DCE), la consultation va être prochainement lancée.
 - **Ecole Saint Mars :**
 - Enseigne (idem)
 - Mur et pose d'une treille : travaux exécutés après la rentrée
 - « Coin calme » : travaux exécuté après la rentrée
 - Gouttières vérifiées

- **Réflexion à engager sur l'année sur la poursuite des TAP et l'organisation du temps scolaire à partir de la prochaine rentrée scolaire :**

Comme cela avait été déjà annoncé lors du dernier conseil d'école et de la dernière commission scolaire, les élus de la commune de Ballon-Saint Mars souhaitent engager une réflexion associant parents, enseignants, personnels et élus quant au maintien ou non du rythme scolaire à quatre jours et demi sur l'école publique de la commune pour la prochaine année scolaire. Ce questionnement conduira également à réfléchir au maintien ou à une nouvelle organisation des Temps d'Activités Périscolaires. Il est important que cette réflexion soit menée rapidement pour préparer la rentrée 2022 sereinement. La décision doit être entérinée lors du 2^{ème} conseil d'école de l'année. Il est proposé une rencontre **jeudi 23 septembre à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie.**

La représentativité pourrait être la suivante : 3 représentants des parents d'élèves, 3 enseignants, 3 représentants du personnel des services scolaires, 3 élus de la commune de Ballon-Saint Mars, 1 élu de la commune de Lucé-sous-Ballon, 1 élu de la commune de Congé-sur-Orne.

Cette réflexion pouvant s'avérer complexe et demander plusieurs réunions, il serait préférable que les représentants s'engagent sur la totalité de la démarche.

- **École privée Notre Dame du Sacré Cœur :** Madame Nadège Nicol, nouvelle Directrice a pris ses fonctions à la rentrée scolaire. Une rencontre avec Mme Nadège Nicol a eu lieu mercredi 1^{er} septembre 2021.

D – BUDGETS CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS

- Travaux Saint Ellier :

Les travaux d'aménagement des meublés de tourisme sont en voie d'achèvement. Une visite a eu lieu avec Sarthe Tourisme le mardi 31 août 2021. Un comité de pilotage constitué de représentants du Département, du Pays du Mans, de Mr Richard Gautelier, locataire et d'élus du Conseil municipal va être constitué afin d'étudier l'aménagement mobilier de cette structure mais également les modalités de gestion.

À noter des problèmes sonores au niveau de la salle de restauration. Le bureau d'études Ouest - Acoustique va être sollicité pour un diagnostic.

- Lotissement Moulines 2 :

- Des compromis de vente ont été signés et des permis de construire ont été déposés au cours de cet été : attente de la confirmation de ces actes.
- Une modification du règlement va être nécessaire afin de permettre une implantation d'une future habitation adaptée à la configuration de la parcelle.

E – ASSAINISSEMENT

Réunion diagnostic assainissement : une réunion de présentation finale du schéma directeur d'assainissement se déroulera le jeudi 16 septembre à 18 heures 30. Avant cette réunion, il est proposé à l'ensemble des élus une visite de la station d'épuration des eaux usées (route de Mézières) qui sera effectuée par un technicien de Véolia Eau à 17 heures 30.

N°10-2021-09-02D : CONSULTATION (PROCÉDURE ADAPTÉE) ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE – DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant la fin de la présente délégation du service public d'assainissement collectif au 31 décembre 2022, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation (procédure adaptée) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de renouveler une délégation du service public d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Petites villes de demain : recrutement d'un chef de projet de mission par la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe : Mr Valentin Houchard ;
- Prieuré : rencontre avec le collectif « Ballon Saint Mars Patrimoine » le 6 juillet 2021. Une deuxième rencontre a été organisée le 27 juillet 2021 avec une visite du Prieuré, de l'ancienne mairie annexe et l'église Saint Médard. Cet été, des rencontres et visites sur site ont eu lieu avec le syndicat foncier Sarthe Mayenne, le SDAP, le Pays du Mans : un comité de pilotage va être constitué afin de constituer un appel à projets. Pour information et en lien avec le Pays du Mans, un groupe d'étudiants de l'Université du Mans aura comme sujet d'étude le dossier du prieuré.
- Logement 4, Place de la République : l'immeuble sera vacant au 1^{er} octobre prochain. Des travaux de peinture des menuiseries vont être engagés dans la seconde moitié du mois de septembre par les ateliers Estim.
- Journée européenne du Patrimoine – dimanche 19 septembre 2021 : la commune est inscrite à cette journée (visite du Donjon et ses jardins, découverte balade à pied du patrimoine bâti de la commune à partir des fresques murales réalisées par Elise Beignard, visite des églises Saint Georges et Saint Médard avec présentation du cadran solaire).
- Vie associative : arrivée de deux associations sur la commune : « Sav' à jouer » (accueil salle du Veillon) et « Arts martiaux club » (activité au foyer communal).
- Activités économiques :
 - Fermeture définitive de la Caisse d'Épargne depuis le 21 août 2021.
 - Installation à venir d'une épicerie fine « Aux saveurs d'Eden » – site ancien Écomarché.
 - Accompagnement recherche local – société Seenovia.
 - Ancienne boucherie : déclaration de travaux déposée.
 - Accompagnement pour une recherche d'exploitation de maraîchage.
 - Accompagnement pour une installation artisanale.
- Prochaine réunion du CCAS : mercredi 15 septembre (initialement programmé début octobre, sera évoqué le report du repas des Cheveux d'Argent).
- Prix Joël Sadeler : préparation en cours du 20^{ème} anniversaire.
- Calendrier des manifestations 2022 : date à programmer.
- Événement « Terre 2024 » (opération organisée à l'échelle communautaire présentée par Mr Pierre Etcheberry) : parcours balisé de 2024 mètres sur la commune en passant par les différentes infrastructures sportives communales et ce, en vue des prochains Jeux Olympiques organisés à Paris en 2024.
- Fête de fin d'été : bilan assez positif avec des prestations de qualité même si le public aurait pu être plus nombreux.
- Ateliers citoyens : rappel du dispositif et des ateliers programmés au vu des inscriptions.
- Compte-rendu du dernier Conseil d'Administration – association Avenir et Services (Christine Gallet) : point sur des demandes de travaux concernant l'immeuble (rez-de-chaussée – 5, Place de la République) loué par l'association. Présentation des projets de l'association.
- Compte-rendu ateliers Estim (Pascal Habert) : extension immobilière de la structure. Actuellement 30 salariés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 heures 15 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	NOM	Prénom	Signature
1	VAVASSEUR	Maurice	
2	RAVENEL	Laurent	Procuration à Pascal HABERT
3	CHEUTIN	Marie	Procuration à Pierre ETCHEBERRY
4	ETCHEBERRY	Pierre	
5	RALLIER	Marie-Paule	
6	BELLENFANT	Fabien	
7	HABERT	Pascal	
8	GOUSSET	Jocelyne	
9	BRISON	Gilles	Absent excusé
10	ROUSTEL	Roselyne	
11	BOURGETON	Patrick	Absent excusé
12	BOLLÉE	Yves	
13	GALLET	Christine	
14	GANGNERY	Patricia	
15	YVARD	Véronique	
16	GROSBOIS	Isabelle	
17	PIERRAT	Véronique	
18	SUPÉRA	Christelle	
19	LAURENT	Patrice	
20	CHARTIER	Christophe	
21	ORANGE	Damien	
22	SURMONT	Sébastien	
23	BERGER	Maryline	Procuration à Fabien BELLENFANT